



PostFinance SA
Card Center
Case postale
8152 Glattbrugg

Service à la clientèle
Tél. 0848 888 400
Fax +41 44 828 31 81
www.postfinance.ch

Désinscription des services d'actualisation Visa et Mastercard pour les cartes de crédit et les cartes à prépaiement PostFinance (à l'exception de la Visa Business Card)

Les organismes émetteurs de cartes Visa et Mastercard proposent respectivement les services d'actualisation «Visa Account Updater» et «Mastercard Automatic Billing Updater». Les émetteurs de cartes de crédit et de cartes à prépaiement (ci-après «cartes») sont tenus de proposer ces services aux titulaires de cartes; les points d'acceptation sont libres de décider de leur utilisation.

Vos avantages

Une nouvelle carte est envoyée automatiquement avant l'expiration de la carte actuelle. À partir du/depuis le mois d'avril 2019, la date d'expiration de la carte sera mise à jour automatiquement partout où celle-ci aura été enregistrée (p. ex. dans les boutiques en ligne, les applications ou les portefeuilles électroniques) pour autant que le prestataire utilise aussi ces services. Ainsi, il ne sera plus nécessaire d'actualiser manuellement les données de la carte auprès de ces prestataires et le traitement des paiements sera assuré sans interruption ni problème.

Désinscription

Si vous souhaitez résilier ces services d'actualisation de votre carte/vos cartes malgré les avantages qu'ils représentent, veuillez remplir ce formulaire.

N° de compte PostFinance / IBAN _____

Compte de carte* _____

* Veuillez indiquer le numéro du compte de carte (voir facture de carte de crédit ou e-finance). Par exemple: 8001 1234 5678

Nom _____ Prénom _____

Rue, n° _____

NPA _____ Lieu _____

La désinscription porte sur la ou les carte(s) suivante(s):

Numéro de la carte* _____ Numéro de la carte* _____

Numéro de la carte* _____ Numéro de la carte* _____

* Veuillez indiquer les 4 derniers chiffres du numéro de la carte.

N° de téléphone auquel vous êtes joignable en cas de demande de précisions: _____

Veuillez envoyer le formulaire complété et signé à: **PostFinance SA, Card Center, Case postale, 8152 Glattbrugg**

Après réception du formulaire, nous procéderons à la modification dans nos systèmes. **Vous ne recevrez pas de confirmation de désinscription.**

Lieu _____ Lieu _____

Date _____ Date _____

Signature du titulaire de carte principal
(ou représentant légal)

Signature des éventuels titulaires de carte partenaires















Questions fréquentes

Que sont les services d'actualisation?

Lorsque vous payez des marchandises ou des prestations avec une carte de crédit ou une carte à prépaiement Visa ou Mastercard, vous êtes parfois amené à enregistrer le numéro ainsi que la date d'expiration de votre carte auprès du prestataire (ci-après «point d'acceptation»). C'est notamment le cas pour les points d'acceptation auprès desquels vous effectuez des paiements récurrents ou pour ceux soumis à une autorisation préalable (p.ex. pour les abonnements à des applications). Si nous vous délivrons une nouvelle carte (p.ex. lorsque votre carte arrive bientôt à échéance), les services d'actualisation font en sorte que la nouvelle date d'expiration soit automatiquement transmise aux points d'acceptation, pour autant que ces derniers utilisent également ces services.

En tant qu'émettrice de cartes de crédit et de cartes à prépaiement (ci-après «cartes») pour les deux organismes de cartes internationaux que sont Visa et Mastercard, PostFinance est tenue de vous proposer les services d'actualisation («Visa Account Updater» et «Mastercard Automatic Billing Updater»).

Quel est l'avantage des services d'actualisation?

Vous n'avez pas besoin d'actualiser manuellement la date d'expiration de votre nouvelle carte auprès des points d'acceptation en question. Ainsi, les services d'actualisation assurent un traitement des paiements (y c. ceux exécutés avec des smartphones, des appareils portables, des portefeuilles électroniques, etc.) sans interruption, ni problème.

Auprès de quels types de points d'acceptation est-ce que j'enregistre mes données de carte?

En principe, vous devez enregistrer votre numéro de carte et sa date d'expiration dans les points d'acceptation où vous réglez des achats récurrents de marchandises ou de prestations. En font notamment partie les commerces en ligne, les entreprises proposant des abonnements à de la musique/des journaux ou encore les fournisseurs de services de transports publics.

Comment puis-je savoir auprès de quels points d'acceptation mes données de carte sont enregistrées?

Ceci dépend de l'accord contractuel que vous avez passé avec le point d'acceptation en question. Aucune information ne nous permet de savoir dans quel point d'acceptation vous avez enregistré vos données.

Est-il dans tous les cas garantis que les données enregistrées seront automatiquement actualisées?

Non. Pour que l'actualisation automatique ait lieu, il faut que le point d'acceptation utilise aussi le service d'actualisation. Or, ce n'est pas une obligation pour les points d'acceptation.

Comment mes données de carte sont-elles transmises aux points d'acceptation?

Nous transmettons systématiquement le numéro et la date d'expiration de votre nouvelle carte à Visa ou Mastercard. Ces derniers envoient à leur tour ces données via leurs réseaux mondiaux aux points d'acceptation utilisant les services d'actualisation ainsi qu'à d'autres participants à ces services (p.ex. les acquéreurs).

Quelles sont les données transmises dans le cadre des services d'actualisation?

Sont exclusivement transmis le numéro de la carte et la date d'expiration.

Qu'en est-il de la protection des données?

Les différentes parties (Visa ou Mastercard, points d'acceptation, acquéreurs, etc.) impliquées dans les services d'actualisation traitent les données concernant les cartes en Suisse et/ou à l'étranger, y compris dans des pays qui ne disposeraient pas d'une protection des données appropriée. Dans tous les cas, des mesures adéquates sont prises pour protéger les données des clients. De plus, les mandataires chargés du traitement des données sont tenus de garantir une protection des données adaptée.

Que dois-je faire pour bénéficier du service d'actualisation?

Vous n'avez absolument rien à entreprendre. Votre carte est automatiquement enregistrée pour ce service.

Que dois-je faire si je ne souhaite pas profiter des services d'actualisation?

Veillez remplir le formulaire «Désinscription des services d'actualisation Visa et Mastercard pour les cartes de crédit et les cartes à prépaiement PostFinance (à l'exception de la Visa Business Card)» et l'envoyer à PostFinance SA, Card Center, Case postale, 8152 Glattbrugg.